

CITATIONS INTERNES / TTP SPINOZA / PREFACE + CHAPITRES XVI à XX
EDITION GF 1965 (ch XVI à XIX) / EDITION GF 2024
TRADUCTION APPUHN

Action / agir

« dans les conseils, que leur pouvoir soit ou non souverain, il est rare qu'une décision soit prise à l'unanimité des suffrages .. et cependant tout décret est rendu par la totalité de ses membres, qu'ils aient contre ou pour » 196

« tous conviennent d'agir par un commun décret mais non de juger et de raisonner en commun » 203

« donner force de décret à l'avis qui rallierait le plus grand nombre de suffrages » 203

« que le droit du souverain de régler toutes choses tant sacrées que profanes se rapporte aux actions seulement et que pour le reste il soit accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense » 207

Alliance, confédération

[diverses tribus des Hébreux] « A l'égard de Dieu et de la Religion sans doute on devait les tenir pour concitoyens ; mais à l'égard du Droit que l'une des tribus avait sur l'autre, elles étaient confédérées presque de la même façon que leurs Hautes Puissances, les Etats confédérés de Hollande » 287 / 116-117

Amour du prochain (agapé)

« nous sommes tenus, par le commandement de Dieu, d'aimer notre prochain comme nous-même » 271 / 85-87

« ce fût une maxime des Hébreux que chacun doit aimer son prochain comme soi-même » 318 / 175-176

Amour (de la patrie) / patriotisme

« je n'ai rien écrit que je ne sois prêt à soumettre à l'examen et au jugement des souverains de ma patrie » 60

« ne rien écrire qui ne s'accordât parfaitement avec les lois de la patrie, la piété et les bonnes moeurs » 61

« un amour rendant presque impossible que l'idée leur vint de trahir la patrie ou de faire défection [Hébreux] » 292 / 127-128

« leur patrie c'est-à-dire le royaume même de Dieu qu'ils adoraient ... à part la terre sainte de la patrie, le reste du monde leur semblait impur et profane » [Hébreux] 292 / 127-128

« L'amour des Hébreux pour la patrie n'était pas un simple amour, c'était une piété » 292 / 127-128

« les citoyens hébreux ne pouvaient se trouver bien que dans leur patrie » 294 / 131-132

« la haine qui leur était commune envers les autres nations et celle qu'elles leurs rendaient, entretenaient cet amour » 294 / 131-132

« la piété envers la Patrie est la plus haute sorte de piété qu'un homme puisse montrer » 317 / 173-174

« je soumettrai de grand coeur à l'examen et au jugement des autorités de ma patrie tout ce que j'ai écrit » 208

« j'ai mis tout mon soin à ne rien écrire qui ne s'accorde avec les lois du pays, la liberté et les bonnes moeurs » 208

Amsterdam

« ce rare bonheur nous est échu de vivre dans une République où une entière liberté de juger et d'honorer Dieu selon sa complexion* propre est donnée à chacun (* constitution individuelle) et où tous tiennent la liberté pour le plus cher et le plus doux des biens » 48

« cette ville qui, avec un si grand profit pour elle-même et à l'admiration de toutes les nations, a goûté les fruits de cette liberté » 203

Anthropomorphisme / anthropocentrisme

« la Nature ne se limite pas aux lois de la Raison humaine dont l'unique objet est l'utilité véritable et la conservation des hommes » 263 / 69

« la Nature entière dont l'homme est une petite partie » 263 / 69

« nous voulons que tout soit dirigé au profit de notre Raison » 263 / 69

Appétit / Conatus (effort pour persévérer dans son être) / Désir (appétit avec cse de lui-même)

- « la loi suprême de la Nature étant que chaque chose s'efforce de persévérer dans son état, autant qu'il est en elle, et cela sans tenir compte d'aucune autre chose mais seulement d'elle-même » 262 / 66
- « L'ignorant et celui qui n'a aucune force morale a un droit souverain de faire tout ce que persuade l'Appétit, autrement dit de vivre selon les lois de l'Appétit » 262 / 66
- « Le Droit naturel de chaque homme se définit non par la saine Raison mais par le désir et la puissance » 262 / 66
- « se conserver autant qu'il est en eux c'est-à-dire par la seule impulsion de l'Appétit » 262/ 66
- « le Droit et l'institution de la Nature sous lesquels tous naissent et vivent la plus grande partie de leur existence ne prohibe rien sinon ce que personne ne désire et ne peut » 263 / 69
- « l'Appétit pousse à causer du dommage à autrui » 264 / 71
- « en vertu de ses lois [l'Appétit] chacun est entraîné dans un sens différent » 264 / 71
- « la domination absurde de l'Appétit » 267 / 77-78
- « [amour, haine, désir, crainte etc] un grand nombre de choses semblables qui suivent nécessairement des lois de la nature humaine » 277/ 97-98
- « de ce droit même ils [ceux qui gouvernent] tirent une très grande liberté de faire tout ce qu'ils veulent et tout ce à quoi l'appétit les engage » 289 / 121-122
- « un funeste appétit de régner rendit sanglant pour la plupart le chemin conduisant à la royauté » 306 / 151-152
- « ceux qui vivent selon les lois de l' Appétit, tout comme ceux qui vivent selon les lois de la Raison, ont droit à tout ce qui est en leur puissance » 314 / 166-167

Arguments

- « les adversaires... ont donné des raisons si frivoles qu'elles ne valent pas d'être réfutées » 319 / 177-178

Autorité

- « l'autorité d'un roi est toujours précaire tant que le souvenir du prédécesseur est vif » 298 / 139-140
- « ce que nul Monarque n'avait pu faire ni par le fer, ni par le feu, des Ecclésiastiques l'ont fait avec la plume seule, ce qui suffit à faire connaître la force et la puissance de l'autorité en matière de religion et qu'il est nécessaire que le souverain la garde pour lui » 32 1
- « pour que plus tard les rois chrétiens ne puissent s'emparer de cette autorité, les Ecclésiastiques prirent de très habiles mesures de préservation » 322 / 182-183

Bêtise / Ignorance

- « nulle différence... entre les imbéciles, les déments et les gens sains d'esprit » 262 /66
- « L'ignorant et celui qui n'a aucune force morale a un droit souverain de faire tout ce que persuade l'Appétit, autrement dit de vivre selon les lois de l'Appétit » 262 / 66
- « Tous [les hommes] naissent ignorants de toutes choses » 262 / 66
- « Nous connaissons les choses en partie seulement et ignorons pour une grande part l'ordre et la cohésion de la Nature tout entière » 263 / 69

Cérémonies, cultes

- « Je ne pense pas qu'on puisse rien trouver de plus efficace pour fléchir les âmes des hommes... le culte réservé aux jours de fête était rare et varié » 294 / 131-132

Charité

- « il faut obéir à Dieu de toute son âme, en pratiquant la justice et la charité » 56
- « seules la justice et la charité auront pour tous du prix » 57
- [Etat hébreux] « un pays où la charité envers le prochain c'est-à-dire le concitoyen était au plus haut point une pratique pieuse et le moyen de se rendre propice le Roi Dieu » 294 / 131-132
- « faire consister la piété et le culte de la Religion dans les œuvres seules, c'est-à-dire dans le seul exercice de la justice et de la charité » 308 / 156-157

Chrétiens

« la religion chrétienne n'a pas été primitivement enseignée par des rois mais par des particuliers » 322 / 182-183

Communauté / société / collectivité

« les cérémonies du culte, celles au moins qui se trouvent dans l'Ancien Testament, ont été instituées pour les Hébreux seulement et adaptées à leur Etat de telle sorte que pour la plus grande part elles n'ont pu être célébrées que par la communauté entière, non par les individus isolés. Il est donc certain qu'elles n'ont point trait à la loi divine et ne contribuent en rien à la béatitude et à la vertu, mais concernent uniquement l'élection des Hébreux » Chapitre V

« pour vivre dans la sécurité et le mieux possible, les hommes ont dû nécessairement aspirer à s'unir en un corps » 264 [*conspiration ad unum*] / 71

[pour vivre en sécurité, il faut être] « déterminé non plus par la force et l'appétit de l'individu, mais par la puissance et la volonté de tous ensemble » 264 / 71

Confiance / foi morale (= fides) / loyauté

« je peux d'un droit souverain manquer de foi à ce pacte et faire que ce qui a été dit soit comme s'il n'avait pas été dit » 265 / 73

« un homme est insensé de demander à un autre d'engager sa foi pour l'éternité » 265 / 73

« la foi promise, ce rempart le plus fort de l'Etat » 265 / 73

« personne ne peut se reposer avec assurance sur la bonne foi d'autrui » 265 / 73

« qui donc se reposera sur les paroles et les promesses d'un autre [Etat], alors que cet autre conserve sa souveraineté et le droit de faire tout ce qui lui plaira.. qui sinon un insensé ignorant le droit des souverains ? » 270 / 83-84

« tous sont tenus d'obéir aux décrets et commandements du souverain en vertu de la foi qu'ils [les hommes] lui ont promise et que Dieu ordonne de garder entièrement » [donner/garder sa foi = tenir parole ici] 273 / 90-92

« que la fidélité et non la complaisance soit jugée digne d'estime » 202

Courage

« les plus beaux exemples d'endurance et de courage » [dissidents] 202

croissance / opinion / doxa

« tout cela [théocratie des Hébreux confondant lois politiques et religieuses] avait plutôt la valeur d'une opinion que d'une réalité » 283 / 108-109 [« toutes ces dispositions existèrent plutôt dans l'opinion que dans la réalité » trad Saisset]

« opinions, sujet au moins possible de constantes disputes entre les hommes » 307 / 153-154

« les opinions sont tenues pour coupables et condamnées comme si elles étaient des crimes » 48

« leurs partisans et défenseurs sont immolés .. à la haine et à la cruauté de leurs adversaires » 48

« quelles émotions doivent émouvoir son âme de dévotion envers Dieu : ces choses sont du droit propre de chacun » 189-190

« les hommes jugent de toutes choses suivant leur complexion propre et sont affectés aussi de tel affect ou tel autre » 191

« quelles opinions sont séditieuses dans l'État : ce sont celles qu'on ne peut poser sans lever le pacte par lequel l'individu a renoncé à son droit » 196

« les hommes sont ainsi faits qu'ils ne supportent rien plus malaisément que de voir les opinions qu'ils croient vraies tenues pour criminelles » 199

« les lois concernant les opinions menacent non les criminels, mais les hommes de caractère indépendant » 199

« de telles lois condamnant des opinions sont totalement inutiles » 200

Démocratie / République

« ce rare bonheur nous est échu de vivre dans une République où une entière liberté de juger et d'honorer Dieu selon sa complexion* propre est donnée à chacun (* constitution individuelle) et où tous tiennent la liberté pour le plus cher et le plus doux des biens » 48

« il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient, de façon qu'elle soit seule à avoir sur toutes choses un droit souverain de Nature, c'est-à-dire une souveraineté de commandement » 266 / 75

DEF = « l'union des hommes en un tout qui a un droit souverain collectif sur tout ce qui est en son pouvoir » 266

« dans un Etat démocratique, l'absurde est moins à craindre » 267/ 77-78

« le fondement et la fin de Démocratie n'est autre que de soustraire les hommes à la domination absurde de l'Appétit et à les maintenir, autant qu'il est possible, dans les limites de la Raison, pour qu'ils vivent dans la concorde et dans la paix ; ôté ce fondement, tout l'édifice s'écroule » 267/ 77-78

« cet Etat est le plus libre, dont les lois sont fondées en droite raison, car dans cet Etat chacun, dès qu'il le veut, peut être libre c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la Raison » 268 / 79-80

« [Etat politique] le plus naturel et le moins éloigné de la liberté que la Nature reconnaît à chacun » 268 / 79-80

« celui [Etat politique] qui se prête le mieux à mon objet : montrer l'utilité de la liberté dans l'Etat » 268 / 79-80

« établir partout des institutions faisant que tous, quelle que soit leur complexion [caractère], mettent le droit commun au-dessus de leurs avantages privés, c'est là l'oeuvre laborieuse à accomplir. » 280 / 102-103

« dans le gouvernement démocratique, tous décident, d'un commun consentement, de vivre selon l'injonction de la Raison » 315 / 169-170

« dans une démocratie, tous ou au moins la plus grande partie du peuple participent au pouvoir collectif » 191

« il faut accorder aux hommes la liberté du jugement et les gouverner de telle sorte que, professant ouvertement des opinions diverses et opposées, ils vivent cependant dans la concorde » 202

« donner force de décret à l'avis qui rallierait le plus grand nombre de suffrages » 203

Désaccords / Conflits / guerres civiles / interindividuelles

« tenir pour ennemi celui qui veut l'empêcher de se satisfaire » 263 / 69

« le Droit et l'institution de la Nature ... ne prohibe rien... ; ni les conflits, ni les haines, ni la colère, ni l'aversion, quel qu'en soit l'objet, qu'inspire l'Appétit » 263 / 69

« personne ne vit sans angoisse parmi les inimitiés, les haines, la colère et les ruses, il n'est personne qui ne tâche en conséquence d'y échapper » 263 / 70

[pour vivre en sécurité, il faut être] « déterminé non plus par la force et l'appétit de l'individu, mais par la puissance et la volonté de tous ensemble » 264 / 71

« l'Appétit pousse à causer du dommage à autrui » 264 / 71

« par gloire il méprise ses semblables et ne souffre [supporte] pas d'être dirigé par eux » 280 / 102-103

« ce qui les [Hébreux] engageait à éviter les guerres civiles et à écarter les causes de discorde, c'était que nul n'avait pour maître son semblable, mais Dieu seul » 294 / 131-132

« guerres civiles qui naquirent des droits successifs revendiqués par les Prophètes » 306 / 151-152

« pendant la durée du pouvoir populaire, il y eut une seule guerre civile » 306 / 151-152

« quand le peuple peu fait aux rois eut substitué à la première forme de gouvernement la monarchie, les guerres ne cessèrent pour ainsi dire plus » 306 / 151-152

« on veut diviser l'Etat et cette division ne peut manquer de faire naître des discussions et des luttes impossibles à apaiser » 320 / 179-180

« il peut en droit tenir pour ennemis tous ceux qui en toutes matières ne pensent pas entièrement comme lui ; mais la discussion ne porte plus sur son droit, elle porte sur ce qui lui est utile » 191

« dans les conseils, que leur pouvoir soit ou non souverain, il est rare qu'une décision soit prise à l'unanimité des suffrages .. et cependant tout décret est rendu par la totalité de ses membres, qu'ils aient contre ou pour » 196

Déterminisme / Nécessité

« [une chose agissant] elle y est déterminée par la Nature et ne peut agir autrement » 262 / 66
[les hommes] « vivant sous l'empire de la Nature seule » 262 / 66

« par la seule nécessité de cet ordre tous les êtres individuels sont déterminés à exister et se comporter d'une certaine manière » 263 / 69

« [Dieu] son décret éternel par lequel il a tout déterminé » 273/ 90-92

Devoirs civils

« tenus par le droit à ne pas se léser l'un l'autre » 269 / 81-82

« faudra-t-il obéir au commandement divin ou à l'humain ? » 273/ 90-92

Dieu

« une idée simple de la nature divine » 56

« il faut obéir à Dieu de toute son âme, en pratiquant la justice et la charité » 56

« personne ne sait de la Nature qu'il est tenu à l'obéissance envers Dieu ; on ne le saisit même par aucun raisonnement ; seule la Révélation confirmée par des signes le fait connaître à chacun » 271/ 85-87

« par ce pacte, ils [les hommes] ont comme renoncé à leur liberté naturelle et transféré leur droit à Dieu » 272 / 88-89

« il est tenu de reconnaître comme juge non un homme mais Dieu lui-même » sinon « il est libre à ses risques et dommages » 272/ 88-89

« son décret éternel par lequel il a tout déterminé » 273/ 90-92

« faudra-t-il obéir au commandement divin ou à l'humain ? » 273/ 90-92

« il faut obéir à Dieu avant tout, quand nous avons une révélation certaine et indubitable » 273/ 90-92

« Dieu n'a pas de règne singulier parmi les hommes » 316 / 171-172

« les décrets de Dieu enveloppent une vérité éternelle et nécessaire et on ne peut pas concevoir Dieu comme un prince ou un législateur imposant des lois aux hommes » 316 / 171-172

« sans l'intermédiaire de ceux qui ont le droit de commander et de décréter, nous ne pouvons concevoir que Dieu règne sur les hommes et dirige les affaires humaines suivant la justice et l'équité » 316-317 / 171-172

Dieu vengeur

« ils ont irrité leur Dieu » 295 / 133-134

« ce ne fut pas à la sécurité des Hébreux que Dieu veilla dans ce temps-là mais de sa vengeance qu'il prit soin » 296 / 135-136

« je ne puis assez m'étonner de ce qu'il ait conçu dans son âme céleste une colère assez grande pour établir des lois destinées (...) à satisfaire son désir de vengeance et à punir le peuple ; si bien que ces lois ne semblaient plus être des lois, mais bien plutôt des peines et des supplices » 296 / 135-136

Dogmes

« les dogmes de la religion [chrétienne] s'étaient tant accrus en nombre et confondus de telle sorte avec la Philosophie que son suprême interprète devait être un Philosophe et un Théologien de premier ordre et s'appliquer à beaucoup d'inutiles spéculations, ce qui n'était possible qu'à des particuliers abondants en loisirs » 323 / 184-185

Droit individuel / droit civil privé ou politique

« la puissance universelle de la Nature n'étant rien en dehors de la puissance universelle de tous les individus pris ensemble, il suit de là que chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir » 261/ 65

« le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend la puissance déterminée qui lui appartient » 262 / 66

« chaque individu a un droit souverain de persévérer dans son état c'est-à-dire d'exister et de se comporter comme il est naturellement déterminé à le faire » 262 / 66

« un droit souverain de faire tout ce que persuade l'Appétit, autrement dit de vivre suivant les lois de l'Appétit » 262 / 66

« la liberté qu'a l'individu de se conserver dans son état, telle qu'elle est déterminée par les édits du pouvoir souverain et maintenue par sa seule autorité » 269 / 81-82

« il y a violation du droit quand un citoyen ou un sujet est contraint par un autre à souffrir quelque dommage contrairement au droit civil » 269 / 81-82

« la violation du droit ne peut se concevoir que dans l'état de société réglée » 269 / 81-82

« tenus par le droit à ne pas se léser l'un l'autre » 269 / 81-82

« le droit civil est entièrement suspendu à son décret » [celui du souverain] 272/ 88-89

« l'individu se réserve une grande part de son droit, laquelle ainsi n'est plus suspendue au décret d'un autre mais au sien propre » 278/ 99-100

« toujours il agit par son propre conseil et son propre décret » 278/ 99-100

« la division d'une chose commune en parts consiste en ce que chacun soit seul maître de sa part et en ce que les autres renoncent au droit qu'ils avaient sur elle » 287 / 116-117

« personne ne peut être dépouillé de sa part fixe de biens » 293-294 / 129-130

Droit divin / droit révélé / droit sacré

« ceux qui détiennent le souverain commandement ne sont pas seulement les gardiens et les interprètes du droit civil, mais aussi du droit sacré » 58

« le droit divin part du temps où les hommes ont promis par un pacte exprès d'obéir à Dieu en toute chose ; par ce pacte, ils ont comme renoncé à leur liberté naturelle et transféré leur droit à Dieu » 272/ 88-89

« chacun dans l'état de nature est tenu par le droit Révélé, de la même manière qu'il est tenu de vivre suivant l'injonction de la droite Raison » 272/ 88-89

« le droit divin naît d'un pacte à défaut duquel il n'y a d'autre droit que le naturel » 299 / 141

« le règne de Dieu est établi là où la justice et la charité ont force de droit et de commandement » 314 / 166-167

Droit naturel

« je pars du Droit Naturel de l'individu, lequel s'étend aussi loin que son désir et sa puissance, nul suivant le droit de la Nature n'étant tenu de vivre selon la complexion d'autrui, chacun étant le défenseur de sa liberté propre » 57

« nul ne fait abandon de son droit » 57 / « nul ne peut être entièrement privé de son droit naturel » 58

« traiter du Droit Naturel de l'individu sans avoir égard pour commencer à l'État et à la Religion » 261/ 65

« par Droit et Institution de la Nature, je n'entends pas autre chose que les règles de la nature de chaque individu, règles suivant lesquelles nous concevons chaque être comme déterminé à exister et à se comporter d'une certaine manière » 261/ 65

« Le Droit naturel de chaque homme se définit non par la saine Raison mais par le désir et la puissance » 262 / 66

« le Droit et l'institution de la Nature sous lesquels tous naissent et vivent la plus grande partie de leur existence ne prohibe rien sinon ce que personne ne désire et ne peut » 263 / 69

« le Droit naturel a pour limites la puissance de l'individu » 266 / 75

« le Droit Naturel est suspendu aux lois de la Nature » 272/ 88-89

« qui voudrait violer le droit sacré de ses consanguins ? » 297 / 137-138

« personne ne peut transférer à un autre ni être contraint d'abandonner son droit naturel ou sa faculté de faire de sa raison un libre usage et de juger de toutes choses » 189

Droit de révolte / résistance

« il n'y a d'exception [à l'obéissance au souverain en matière de religion] que pour celui à qui Dieu, par une révélation certaine, a promis un secours singulier contre le Tyran ou a voulu nominativement excepter » 273/ 90-92

« retenir tant les gouvernants que les gouvernés de façon que ces derniers ne devinssent pas des rebelles, non plus que les premiers des Tyrans » 289 / 121-122

« pour triompher de ces résistances, ils permirent d'élever aux Dieux d'autres temples, de façon qu'on n'eût plus à consulter les Lévites » 298 / 139-140

« au cas où un homme montre qu'une loi contredit la raison, .. si il soumet son opinion au souverain.. il agit comme le meilleur des citoyens ; au contraire, si .. il tente séditieusement d'abroger cette loi malgré le magistrat, il est tout à fait un perturbateur et un rebelle » 194

« il faut qu'il « s'abstienne d'accomplir une action contre le décret du souverain, même s'il lui faut souvent agir en opposition avec ce qu'il juge et professe qui est bon » 195

Droit de guerre

« les autres tribus, enfin victorieuses, mirent à mort, en vertu du droit de guerre, tous ceux de Benjamin, coupables et innocents, ce qu'ensuite et trop tard elles regrettèrent et déplorèrent » 288 / 118-120

Education

« ceux à qui une bonne éducation, la pureté des mœurs et la vertu donnent un peu de liberté » 199

Egalité

« tous [les sujets d'une démocratie] demeurent égaux, comme ils l'étaient auparavant dans l'état de nature » 268 / 79-80

« tenir toutes les personnes pour égales » 269 / 81-82

« puisque les Hébreux ne transférèrent leur droit à personne d'autre [qu'à Dieu], tous également, comme dans une démocratie, s'en dessaisirent, ... tous en vertu de ce pacte étaient égaux ; le droit de consulter Dieu, celui de recevoir et d'interpréter ses lois, appartient également à tous » 283 / 108-109

[Etat hébreux] « le droit de partager les terres en douze lots égaux et de les répartir par le sort » 285/ 112-114

« l'administration de la chose publique appartenait pour une part à une seule tribu, pour le reste aux autres, avec un droit égal de chaque côté » 289 / 121-122

« nulle part les citoyens n'avaient sur leurs biens un droit de propriété plus assuré que les sujets de cet Etat [Hébreux] » 293 / 129-130

Eglise/ Ecclésiastiques

« les Ecclésiastiques, qui sont des hommes après tout et de simples particuliers, n'ayant à prendre soin que de leurs propres affaires » 321 / 181-182

Enfant(s)/ Parents

« fils, qui fait ce qui lui est utile par le commandement de ses parents » 268 / 79-80

Ennemi

« L'Ennemi est celui qui vit hors de la cité et ne reconnaît ni en qualité de confédéré, ni en qualité de sujet, le gouvernement qu'elle a institué ... elle pourra donc à bon droit le contraindre à se soumettre ou à s'allier à elle » 270/ 83-84

« on n'est jamais arrivé au point que la sécurité de l'Etat fut moins menacée par les citoyens que par les ennemis du dehors » 280 / 102-103

« les ennemis de cet Etat [Hébreux] étaient les ennemis de Dieu » 282 / 106-107

« en cas de défection à Dieu, les autres tribus [des Hébreux] ne devaient pas le juger comme un sujet mais lui faire la guerre comme à un ennemi ayant manqué à la fois du traité » 288 / 118-120

Esclave / esclavage

« si la fin de l'action n'est pas l'utilité de l'agent lui-même, mais de celui qui le commande, alors l'agent est un esclave, inutile à lui-même » 267/ 77-78

« celui qui obéit en tout au souverain ne doit pas être dit un esclave inutile à lui-même mais un sujet » 268/ 79-80

« esclave : qui est tenu d'obéir à des commandements n'ayant égard qu'à l'utilité du maître commandant » 268 / 79-80

Espoirs et craintes

« flotter presque sans répit entre l'espérance et la crainte » 41

« suspendue entre la crainte et l'espoir » 41

« dominés par l'espoir de tirer à eux les lois et les magistrats, de triompher de leurs adversaires aux applaudissements du vulgaire et de recueillir les honneurs » 200

état de nature

« il est, par nature et dans le temps, antérieur à la Religion ... étranger à la religion et à la loi et en conséquence au péché et à la violation du droit » 271/ 85-87

« chacun dans l'état de nature est tenu par le droit Révélé, de la même manière qu'il est tenu de vivre suivant l'injonction de la droite Raison » 272/ 88-89

« dans l'état naturel, la raison n'a pas plus de lois que l'Appétit » 314 / 166-167

Etat politique

« ce bien supérieur qu'est la conservation de l'Etat » 265 / 73

« cet Etat est le plus libre, dont les lois sont fondées en droite raison, car dans cet Etat chacun, dès qu'il le veut, peut être libre c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la Raison » 268/ 79-80

« sa loi suprême est le salut et l'utilité de l'Etat » 270/ 83-84

« la conservation de l'État dépend avant tout de la fidélité des sujets, de leur vertu et de leur constance dans l'exécution des commandements » 279 / 101

« on n'est jamais arrivé au point que la sécurité de l'Etat fut moins menacée par les citoyens que par les ennemis du dehors, et que ceux qui exercent le pouvoir, eussent moins à craindre les premiers que les seconds » 280 / 102-103 [on n' a « pas empêché que les périls de l'État ne vinssent toujours du dedans plutôt que du dehors, et que les gouvernants n'eussent plus à craindre leurs concitoyens que les ennemis » trad Saisset]

« Alexandre croyait que sa grandeur pouvait être détruite par les siens » 280 / 102-103

« chaque Etat doit conserver sa forme de gouvernement, il ne peut changer sans être menacé de ruine totale » 310 / 160-161

« Supprimez l'État, rien de bon ne peut subsister ; nulle sûreté nulle part » 317 / 173-174

« sa fin dernière n'est pas la domination ; ce n'est pas pour tenir l'homme par la crainte et faire qu'il appartienne à un autre que l'État est institué » ; au contraire c'est pour libérer l'individu de la crainte » 192

« la fin de l'État n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'être raisonnables à celle de bêtes brutes ou d'automates, mais pour que leur âme et leur corps s'acquièrent en sûreté de toutes leurs fonctions.. la fin de l'État est donc en réalité la liberté. » 193

Etat politique (origines humaines # divines) / théocratie vs démocratie / séparation des pouvoirs

« les rois qui autrefois avaient usurpé le pouvoir ont tenté de persuader qu'ils tiraient leur origine des Dieux immortels » 281 / 105-106

« par ce peu de paroles il [Alexandre faisant croire à son ascendance divine] continue habilement à convaincre les ignorants de sa divinité dissimulée et en même temps laisse apercevoir la cause de la simulation » 281 / 105-106

« d'autres ont pu persuader que la Majesté est sacrée, qu'elle tient la place de Dieu sur la terre, qu'elle a été constituée par Dieu et non par le suffrage et le consentement des hommes, et maintenue par une providence singulière et un secours divin » 282 / 106-107

« le pouvoir de commandement chez les Hébreux appartient à Dieu seul .. et Dieu était dit à bon droit le roi des Hébreux » 282/ 106-107

« les ennemis de cet Etat étaient les ennemis de Dieu » 282/ 106-107

« dans cet Etat le droit civil et la Religion ne consiste que dans l'obéissance à Dieu, étant une seule et même chose » 283 / 108-109

« entre le droit civil et la Religion on ne faisait absolument aucune distinction ... les citoyens n'étaient tenus par aucun droit sinon celui que Dieu avait révélé » 283 / 108-109

même Moïse « élu des administrateurs et non des dominateurs de l'État A personne il ne donna le droit de consulter Dieu où il voudrait et seul » 286 / 115-116

« les paroles de Dieu n'étaient pas, dans la bouche du Pontife, des décrets comme dans celle de Moïse, mais des réponses seulement » 286-287 / 115-116

« Moïse mort, personne n'eut plus le droit d'élire un pontife, le fils succédant légitimement au père » 287 / 116-117

« une telle forme d'État [Hébreux] ne peut servir qu'à un très petit nombre ... elle ne peut être imitée en tout » 303 / 145-146

« après la mort de Moïse personne n'a exercé toutes les fonctions du commandement suprême » 289 / 121-122

« ils crurent que leur royaume était le royaume de Dieu » 292 / 127-128

« si l'État avait été constitué suivant la première intention de son fondateur, toutes les tribus eussent eu le même droit et des honneurs égaux, et la sécurité aurait régné partout » 296 / 135-136

« il est pernicieux tant pour la Religion que pour l'État d'accorder aux ministres du culte le droit de décréter quoi que ce soit ou de traiter les affaires de l'Etat » 307 / 153-154

« il est dangereux de rattacher aux règles de droit divin les questions d'ordre purement spéculatif et de fonder les lois sur des opinions » 307 / 153-154

« le droit de régler les choses sacrées appartient entièrement au Souverain, ... droit sacré duquel ils doivent être interprètes et défenseurs » 313 / 165-166

« la ruine de l'État sera encore beaucoup plus rapide si des particuliers revendiquent séditionnellement le droit de Dieu » 321 / 181-182

« les lois établies sur la religion, c'est-à-dire pour mettre fin aux controverses, irritent les hommes plus qu'elles ne les corrigent » 205

Excommunication / exil

droit d'excommunier revenant au seul souverain 320 / 179-180

« quelle pire condition concevoir pour l'État que celle où des hommes de vie droite, parce qu'ils ont des opinions dissidentes et ne savent pas dissimuler, sont envoyés en exil comme des malfaiteurs ? » 201

Expérience / Exemples (rôle dans la méthode critique)

« l'expérience même le montre assez » 270/ 83-84

« ainsi que l'atteste une expérience plus que suffisante » 273/ 90-92

« l'expérience quotidienne confirme ces principes » 274 / 93

« l'expérience même le fait connaître très clairement » 277 / 97-98

« par ces exemples se trouve entièrement confirmé ce que nous avons dit » 310 / 160-161

« une illustration tirée de la pratique » 196

« non seulement la raison, mais l'expérience l'enseigne par des exemples quotidiens » 200

« les exemple ne manquent pas et point n'est besoin de les chercher loin » 203

Famille

« chaque tribu [des Hébreux] était divisée en familles dont les chefs étaient choisis parmi les Anciens de la famille ... appelés Vieillards dans l'Écriture » 288/ 118-120

Fanatisme

« là où les hommes commencent à disputer avec l'ardeur du fanatisme, appuyés de part et d'autre de magistrats, il est impossible de jamais arriver à un apaisement » [« Quand des hommes égarés par la superstition se divisent et luttent entre eux, soutenus les uns et les autres par l'autorité publique, vous essayeriez en vain de les réunir et de rétablir entre eux la concorde » Trad Saisset]

« l'autorité des magistrats a peu de force auprès de la foule en ce qui concerne les actes qu'inspire le fanatisme religieux » 308 / 156-157

Folie / déraison

« nulle différence... entre les imbéciles, les déments et les gens sains d'esprit » 262 / 66

« [les hommes] ils ne sont pas plus tenus de vivre selon les lois d'une âme saine que le chat suivant les lois de la nature du lion » 262-263 / 66-67

« [la Raison] à laquelle nul n'ose contredire ouvertement pour ne pas paraître dément » 264 / 71

« un homme est insensé de demander à un autre d'engager sa foi pour l'éternité » 265 / 73

« l'individu privé de raison vit dans l'état de nature » 271/ 85-87

Force / force armée

« les Princes, pour opprimer le peuple, ont besoin d'une force armée stipendiée par eux [à leur solde] » 290 / 123-124

Foule, multitude

« quiconque a éprouvé la complexion si diverse de la multitude est près de désespérer d'elle » 279/ 101

« les pires hypocrites, animés de la même rage, ont partout persécuté des hommes d'une probité insigne [remarquable] et d'une vertu éclatante, odieux par là-même à la foule, en dénonçant leurs opinions comme abominables et en enflammant contre eux de colère la multitude féroce » 307 / 153-154

« l'autorité des magistrats a peu de force auprès de la foule en ce qui concerne les actes qu'inspire le fanatisme religieux » 308 / 156-157

« la foule tout entière, occupée par de nouvelles pensées, fût divertie du meurtre du roi » 309 / 159

« même les plus habiles, pour ne rien dire de la foule, ne savent se taire » 193

[Etat corrompu] « des fanatiques et des ambitieux qui ne peuvent supporter les hommes de caractère indépendant ont réussi à se faire une renommée telle que leur autorité l'emporte dans la foule sur celle du souverain » 197

« par une sorte de malfaisant prestige, tourner en rage la dévotion de la foule et l'exciter contre ceux qu'ils lui désignent » 201

Guerres interétatiques / ethniques

« ils [les Etats] craignent la fourberie, non sans raison » 270/ 83-84

« qui donc se reposera sur les paroles et les promesses d'un autre [Etat], alors que cet autre conserve sa souveraineté et le droit de faire tout ce qui lui plaira.. qui sinon un insensé ignorant le droit des souverains ? » 270/ 83-84

« L'Ennemi est celui qui vit hors de la cité et ne reconnaît ni en qualité de confédéré, ni en qualité de sujet, le gouvernement qu'elle a institué ... elle pourra donc à bon droit le contraindre à se soumettre ou à s'allier à elle » 270/ 83-84

« Chacun fit la guerre séparément contre son ennemi, et accepta la soumission et la foi de qui elle voulut ... il n'y avait point là de raison pour qu'une guerre éclatât entre les tribus ni d'intervenir dans les affaires les unes des autres » 288 / 118-120

« la tribu de Benjamin ayant offensé les autres et rompu le lien... il lui fut fait la guerre » 288 / 118-120

« les chefs [Hébreux] et toute la milice ne pouvaient préférer l'état de guerre à la paix » 291 / 125-126

« après que les rois se furent emparés du pouvoir, on ne combattait plus ainsi qu'auparavant pour la paix et la liberté mais pour la gloire » 306 / 151-152

Hébreux (peuple / religion)

« pour quelle raison les Hébreux ont été appelés les élus de Dieu » 54

« les Lois révélées par Dieu à Moïse n'étaient autre chose que le droit propre à l'État des Hébreux » 54

« après leur sortie d'Egypte, il leur était loisible d'instituer de nouvelles règles et d'occuper les terres qu'ils voudraient ... libérés de l'oppression insupportable des Egyptiens, ils n'étaient plus liés à aucun mortel par aucun pacte et avaient retrouvé leur droit naturel sur tout ce qui était en leur pouvoir » 282/ 106-107

« ils décidèrent de ne transférer leur droit à aucun mortel mais seulement à Dieu » 282 / 106-107

« ils crurent ne pouvoir être conservés que par la puissance de Dieu » 282/ 106-107

« le pouvoir de commandement chez les Hébreux appartient à Dieu seul .. et Dieu était dit à bon droit le roi des Hébreux » 282/ 106-107

« puisque les Hébreux ne transférèrent leur droit à personne d'autre [qu'à Dieu], tous également, comme dans une démocratie, s'en dessaisirent, ... tous en vertu de ce pacte étaient égaux ; le droit de consulter Dieu, celui de recevoir et d'interpréter ses lois, appartient également à tous » 283 / 108-109

Hypocrisie, mensonge

« Ceux qui gouvernent l'État ou s'en sont rendus maîtres, quel crime [action trad. Saisset] qu'ils commettent, s'efforcent toujours de le colorer d'une apparence de droit et de persuader le peuple qu'ils ont agi honnêtement » 289 / 121-122

« les pires hypocrites, animés de la même rage, ont partout persécuté des hommes d'une probité insigne [remarquable] et d'une vertu éclatante, odieux par là-même à la foule, en dénonçant leurs opinions comme abominables et en enflammant contre eux de colère la multitude féroce » 307 / 153-154

« l'encouragement donné à la détestable adulation et à la perfidie amènerait le règne de la fourberie et la corruption de toutes les relations sociales » 199

Idolâtrie

« Si ceux qui ont le commandement suprême sont des Idolâtres [païens], il ne faut pas contracter avec eux » 273/ 90-92

Illusion

« l'âme encline à la plus extrême crédulité » 41

- « la plupart s'ignorent eux-mêmes » 41
 « bien que cent fois trompés, ils l'appellent un présage favorable ou funeste » 42
 « illusions qui flattent l'âme humaine » 45

Imagination, fiction

- « ils forgent d'innombrables fictions et quand, ils interprètent la la Nature, y découvrent partout le miracle, comme si elle délirait avec eux » 43
 « la diversité des complexions [en matière de religion] engendre parmi eux [les hommes] comme un concours de fictions vaines » 273/ 90-92
 « les délires de l'imagination, les songes et les puérides inepties leur semblent être des réponses divines » 43
 « ce n'est pas dans l'âme, c'est dans les entrailles des animaux que sont écrits ses décrets » 43
 « les fantômes, les égarements d'imagination d'une âme triste et craintive » 45

Imitation

[face au sacrifice des honnêtes hommes] « nul n'y apprendra rien qu'à les imiter s'il ne veut aduler » 202 [on ne saurait apprendre à ce spectacle qu'une chose, à imiter ces nobles martyrs, ou, si l'on craint la mort, à se faire le lâche flatteur du pouvoir. » Trad. Saisset]

Individu

- « la puissance universelle de la Nature n'étant rien en dehors de la puissance universelle de tous les individus pris ensemble, il suit de là que chaque individu a un droit souverain sur tout ce qui est » 261/ 65
 « Nous ne reconnaissons ici nulle différence entre les hommes et les autres individus de la Nature, non plus qu'entre les hommes doués de Raison et les autres qui ignorent la vraie Raison » 262 / 66
 « le Droit naturel a pour limites la puissance de l'individu » 266 / 75
 « La Nature ne crée pas des nations, mais des individus » 295 / 133-134

Intérêt, utilité

- « l'utilité qui donne aux actions humaines leur vigueur et leur animation » 293 / 129-130
 [« l'intérêt, qui dirige et anime toutes les actions humaines » Trad Saisset]
 « l'âme populaire aigrie et attachée aux intérêts matériels perdit de son ardeur religieuse » 296 / 135-136

Interprétation des paroles de Dieu et des saintes Ecritures

- « ils n'ont pas vu, fût-ce en rêve, la divinité de l'écriture » 52
 « ils y ont accommodé l'écriture » 52 / « la soumission à l'écriture l'emporte sur la foi » 53
 « ce devrait être la conclusion d'un examen sévère ne laissant subsister en elle aucune obscurité » 53
 « j'ai formé une méthode pour l'interprétation des livres saints » 54
 « suivant quelle méthode l'écriture doit être interprétée et que toute la connaissance qu'elle peut donner des choses spirituelles doit être tirée d'elle seule et non de ce que nous savons par la lumière naturelle » 56
 « ils [les Hébreux] ont clairement aboli le premier pacte et transféré sans réserve à Moïse leur droit de consulter Dieu et d'interpréter ses édits » 283 / 108-109
 « sur ce point je ne suis rien tirer de certain de l'écriture. Je conjecture.. » 288/ 118-120
 « attribution du droit d'interpréter les lois aux seuls Lévites qui n'avaient aucune part ni au commandement ni à la propriété » 290 / 123-124
 « une grande part de cette liberté leur est ravie au cas où le droit d'interpréter les lois appartiennent à d'autres et qu'en même temps leur interprétation véritable soit manifeste et incontestable pour tous » 289 / 121-122 [« cette liberté serait fortement contenue, si le droit d'interpréter la loi était dans les mains d'un autre, et si la vraie interprétation de la loi était si manifeste pour tout le monde qu'il n'y eût pas d'hésitation possible » Trad Saisset]
 « les individus devaient lire et relire constamment tous seuls avec la plus grande attention les livres de la Loi » 290/ 123-124
 « la religion dégénéra en une superstition funeste et le sens vrai et l'interprétation des lois se corrompirent ... accommodant l'écriture aux plus mauvaises moeurs » 304 / 147-148

« ils [prêtres de l'époque de Malachie] interprètent la loi selon leur bon plaisir, n'ont nul égard à Dieu mais seulement aux personnes » 305 / 149-150

« comme le droit divin dépend du seul décret du souverain, il suit que le souverain en est aussi l'interprète » 317 / 173-174

Intolérance

« les opinions sont tenues pour coupables et condamnées comme si elles étaient des crimes » 48

« leurs partisans et défenseurs sont immolés .. à la haine et à la cruauté de leurs adversaires » 48

« les schismatiques sont bien plutôt ceux qui condamnent les écrits des autres et excitent contre leurs auteurs le vulgaire turbulent » 205

« les vrais perturbateurs sont ceux qui, dans un Etat libre, veulent détruire la liberté du jugement qu'il est impossible de comprimer » 205

Jugements, préjugés

« les rumeurs populaires et les préjugés étaient moins à craindre qu'ailleurs ; nul n'osait porter un jugement sur les choses divines » [Etat Hébreux] 295 / 133-134

« tout en étant les interprètes des lois, les ministres du culte n'étaient qualifiés ni pour juger les citoyens, ni pour excommunier qui que ce soit ; ce droit n'appartenait qu'aux juges et chefs élus dans le peuple » 304 / 147-148

« le libre jugement des hommes est extrêmement divers » 193

« chacun pense être seul à tout savoir et il est impossible que tous opinent pareillement » 193-194

l'opinion selon laquelle « il faut que chacun vive selon son jugement » est séditeuse « à cause de l'action qui y est impliquée » 196

Justice # injustice

« disposition constante de l'âme à attribuer à chacun ce qui d'après le droit civil lui revient » 269 / 81-82

« sous une apparence de droit, enlever à qqun ce qui lui appartient selon l'interprétation véritable des lois » 269 / 81-82

Liberté individuelle

« il est entièrement contraire à la liberté commune que le libre jugement propre soit asservi aux préjugés ou subisse aucune [quelque] contrainte » 47

« cette liberté peut être accordée sans danger pour la piété et la paix de l'Etat » 49

« on ne pourrait la supprimer sans détruire la paix de l'Etat et la piété » 49

« en toute liberté d'esprit » 53

« il faut laisser à chacun la liberté de son jugement et le pouvoir d'interpréter selon sa complexion les fondements de la foi » 48 « cette liberté peut et même doit être accordée sans danger pour la paix de l'Etat et le droit du souverain » 49

« la liberté n'est qu'à celui qui de son entier consentement vit sous la seule conduite de la raison » 267/ 77-78

« être libre c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la Raison » 268 / 79-80

« la liberté que la Nature reconnaît à chacun » 268/ 79-80

« mon objet : montrer l'utilité de la liberté dans l'Etat » 268/ 79-80

« liberté dans laquelle naissent tous les êtres » 272/ 88-89

« encore se détermine-t-il [l'individu qui obéit] par son propre conseil et il n'en agit pas moins par le commandement du souverain » 278 / 99-100 [« toujours il se résout librement, et toujours cependant il obéit aux ordres du souverain au pouvoir » Trad Saisset

« une grande part de cette liberté leur est ravie au cas où le droit d'interpréter les lois appartiennent à d'autres et qu'en même temps leur interprétation véritable soit manifeste et incontestable pour tous » 289 / 121-122 [« cette liberté serait fortement contenue, si le droit d'interpréter la loi était dans les mains d'un autre, et si la vraie interprétation de la loi était si manifeste pour tout le monde qu'il n'y eût pas d'hésitation possible » Trad Saisset]

« Cette liberté propre à une armée composée de citoyens impose de la retenue aux chefs d'un Etat d'institution humaine, qui ont accoutumé de prendre pour eux tout l'honneur des victoires »

290-291 / 123-124 [« dans un État purement humain la liberté de soldats concitoyens retient ainsi des chefs qui ont coutume d'accaparer pour eux seuls l'honneur de la victoire » Trad Saisset]
 « [les Hébreux] n'avaient aucune moyen d'assurer, en dépit des chefs, la préservation de leur liberté, que de préserver les lois de la corruption » 304 / 147-148
 « un gouvernement est modéré quand cette liberté est accordée à l'individu » 192

Liberté de penser

« pour maintenir ce droit le mieux possible et assurer la sûreté de l'État, il faut laisser chacun libre de penser ce qu'il voudra et de dire ce qu'il pense » 59
 « jusqu'où doit s'étendre, dans l'État le meilleur, cette liberté laissée à l'individu de penser et de dire ce qu'il pense » 261 / 65
 « il ne peut se faire que l'âme d'un homme appartienne entièrement à un autre » 189
 « faculté de faire de sa raison un libre usage et de juger de toutes choses » 189
 « quelque soumission que par certains artifices on arrive à obtenir, on n'a jamais fait que les hommes aient cessé d'éprouver que chacun abonde dans son propre sens et qu'entre les têtes la différence n'est pas moindre qu'entre les palais » 190 [« quelle que soit l'habileté du gouvernement, il n'en reste pas moins certain que chacun abonde dans son sens, et que les opinions ne diffèrent pas moins que les goûts. » Trad Saisset]
 « personne ne peut renoncer à la liberté d'opiner et de juger comme il veut .. chacun est maître de ses pensées par un droit supérieur de nature » 191
 « c'est au droit d'agir par son propre décret qu'il a renoncé, non au droit de raisonner et de juger » 194
 « la liberté de jugement, qui est une vertu, doit être admise et ne peut être comprimée » 198
 « il n'obtiendra jamais qu'ils n'aient de pensées que celles qu'il aura voulues » 198
 « impossible d'enlever aux hommes la liberté de dire ce qu'ils pensent » 205
 « cette liberté peut être reconnue à l'individu sans danger pour le droit et l'autorité du souverain » 206
 « que le droit du souverain de régler toutes choses tant sacrées que profanes se rapporte aux actions seulement et que pour le reste il soit accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense » 207

Liberté d'expression

« la majesté du souverain peut être lésée par des paroles comme par des actions ... dans quelle mesure cette liberté peut et doit être concédée sans danger pour la paix de l'État et le droit du souverain » 192
 « il peut avec une entière liberté opiner et juger et en conséquence aussi parler, pourvu qu'il n'aille pas au-delà de la simple parole ou de l'enseignement » 194
 « on ne fera point que tous répètent toujours la leçon faite » 199

Lois

« la révérence du peuple [Hébreux] n'était pas moindre à l'égard des lois qui étaient gardées avec le soin le plus religieux dans le sanctuaire le plus inaccessible » 295 / 133-134
 « Seules les lois et les mœurs peuvent faire que chaque nation ait une complexion singulière, une condition propre, des préjugés à elle » 295 / 133-134
 « lois destinées, comme c'est la règle, à procurer l'honneur, le salut, la sécurité de tout le peuple » 296 / 135-136
 « le peuple rétablissait des lois, de sorte qu'il se mettait hors de tout péril » 307 / 153-154
 « Vouloir tout régler par des lois, c'est irriter les vices plutôt que les corriger » 198 ce que l'on ne peut prohiber, il faut nécessairement le permettre » 198
 « ils en viennent à détester les lois, à tout oser contre les magistrats » 199
 « combien de schismes sont nés dans l'Église surtout de ce que les magistrats ont voulu mettre fin par des lois aux controverses des docteurs ! » 200

Mal / Méchanceté

« leur donnerait occasion de faire le mal » 60
 [par jalousie] « il désire le mal d'autrui et y prend plaisir » 280 / 102-103
 « le lieu de supplice [l'échafaud], épouvante du méchant » 202

Miracles

- « ils forgent d'innombrables fictions et quand, ils interprètent la la Nature, y découvrent partout le miracle, comme si elle délirait avec eux » 43
 « si les miracles prouvent l'existence de la providence de Dieu » 55
 « des hommes qui ne savent pas plus prédire l'avenir que faire des miracles » 308 / 156-157

Monarchie (de droit divin) / Théocratie

- « adorer les rois comme des dieux...les détester comme un fléau » 46
 « le grand secret du régime monarchique ...colorer du nom de religion la crainte qui doit les maîtriser » 47
 « répandre leur sang et leur vie pour la vanité d'un seul homme » 47
 « les rois qui autrefois avaient usurpé le pouvoir ont tenté de persuader qu'ils tiraient leur origine des Dieux immortels » 281 / 105-106
 « un Etat monarchique est communément gouverné suivant un décret de Dieu caché au Monarque lui-même, tandis que celui des Hébreux l'eût été ou eût dû l'être par un décret de Dieu révélé au seul Monarque » » 284 / 110-111
 « ils voulurent avoir des rois mortels » 298 / 139-140
 « quoi de plus insupportable pour les rois que de régner à titre précaire et d'avoir à souffrir un Etat dans l'Etat ?... ils avaient à compter avec un Etat dans l'État et régnaient à titre précaire » 298 / 139-140

Moeurs

- « ne rien écrire qui ne s'accordât parfaitement avec les lois de la patrie, la piété et les bonnes moeurs » 61
 « ceux à qui une bonne éducation, la pureté des mœurs et la vertu donnent un peu de liberté » 199
 « j'ai mis tout mon soin à ne rien écrire qui ne s'accorde avec les lois du pays, la liberté et les bonnes moeurs » 208

Morale / vertu

- « ce que la Raison prononce être mauvais n'est pas mauvais au regard de l'ordre et des lois de toute la Nature, mais seulement au regard des lois de notre nature seule » 263 / 69
 « nul ne renonce à ce qu'il juge être bon, sinon par espoir d'un bien plus grand ou par crainte d'un dommage plus grand » 264 / 71
 « chacun, de deux biens, choisira celui qu'il juge être le plus grand, et de deux maux celui qui paraîtra le moindre » 264 / 71
 « une chose lui paraît équitable ou inique [injuste], légitime ou illégitime suivant qu'il juge qu'elle tournera à son profit ou à son détriment » 280 / 102-103
 « la considération seule de son âge et de sa vertu lui conférerait le gouvernement de l'Etat [Hébreux] » 291 / 125-126
 « il n'est pas contraire au Règne de Dieu d'élire une majesté souveraine qui ait dans l'État un pouvoir souverain » 303-304 / 145-146
 « nous sommes tenus par le commandement de Dieu d'agir avec piété à l'égard de tous (sans exception) et de ne causer de dommage à personne » 318 / 175-176
 « ceux à qui une bonne éducation, la pureté des mœurs et la vertu donnent un peu de liberté 199

Mort/ peine de mort

- « la crainte du dernier supplice, universellement redouté » 266/ 75

Nature / Lois de la nature / lois naturelles

- « la Nature considérée absolument a un droit souverain sur tout ce qui est en son pouvoir c'est-à-dire que le Droit de la Nature s'étend aussi loin que s'étend sa puissance » 261/ 65
 [les hommes] « vivant sous l'empire de la Nature seule » 262 / 66
 « [les hommes] ils ne sont pas plus tenus de vivre selon les lois d'une âme saine que le chat suivant les lois de la nature du lion » 262-263 / 66-67
 « soumis au seul empire de la Nature » 263 / 69
 « la Nature ne se limite pas aux lois de la Raison humaine dont l'unique objet » 263 / 69
 « la Nature entière dont l'homme est une petite partie » 263 / 69
 « La Nature ne crée pas des nations, mais des individus » 295 / 133-134

Nature = Dieu

« la puissance de la Nature est la puissance même de Dieu qui a sur toutes choses un droit souverain » 261/ 65

« l'ordre universel de la Nature, c'est-à-dire un décret éternel de Dieu qui nous est inconnu » 272/ 88-89

Obéissance

« la Raison nous ordonne de le faire [obéir], parce que c'est choisir de deux maux le moindre » 265-66 / 73-74

« le souverain n'est tenu par aucune loi et tous lui doivent obéissance pour tout » 266/ 75

« celui qui obéit en tout au souverain ne doit pas être dit un esclave inutile à lui-même mais un sujet » 268 / 79-80

« Il est tenu de vivre suivant la règle de cet autre et de ne se maintenir que par sa protection » 269 / 81-82

« faudra-t-il obéir au commandement divin ou à l'humain ? » 273/ 90-92

« il faut obéir à Dieu avant tout, quand nous avons une révélation certaine et indubitable » 273/ 90-92

« ce n'est pas la raison pour laquelle il obéit, c'est l'obéissance qui fait le sujet » 278 / 99-100 [« l'essence d'un sujet, ce n'est pas d'obéir par telle ou telle raison, c'est d'obéir, par quelque motif qu'il s'y résolve » Trad Saisset]

« les hommes se déterminent à lui céder » 278 / 99-100

« l'obéissance ne concerne pas tant l'action extérieure que l'action interne de l'âme » 278 / 99-100

« celui-là a le pouvoir le plus grand, qui règne sur les âmes de ses sujets » 278-279 / 99-100

« on ne commande pas aux âmes comme aux langues » 279 / 101 + 189

[Hébreux] « l'obéissance était le fruit de la discipline très forte à laquelle les formait leur éducation : tous les actes étaient réglés par des prescriptions de la loi ... toute leur vie était une constante pratique de l'obéissance » 294 [« Leur vie enfin était comme un perpétuel sacrifice à l'obéissance. » Ed. Saisset]

« ils devaient obéir sans consulter la Raison » [« les Hébreux devaient obéir sur-le-champ et sans examen » trad. Saisset] 295 / 133-134

« avertis ou châtiés par les rois, ces mêmes hommes étaient faciles à fléchir » 305 / 149-150

Obscurantisme, misologie

« on leur fait injure en se permettant de leur donner un conseil » 42

« déclarent la Raison aveugle » 43

« le doute même est rendu impossible » 47

« mépris de la raison » 51 / « aversion de l'entendement, dont ils disent la nature corrompue » 51

Pacte

« que ce pacte soit conclu pour être solide, et garanti » 264 / 71

« je peux d'un droit souverain manquer de foi à ce pacte et faire que ce qui a été dit soit comme s'il n'avait pas été dit » 265 / 73

« nul pacte ne peut avoir de force sinon pour la raison qu'il est utile et, levée l'utilité, le pacte est levé du même coup et demeure sans force » 265 / 73

« tous ont dû, par un pacte tacite ou exprès, lui transférer toute la puissance qu'ils avaient de se maintenir [défendre] c'est-à-dire tout leur droit naturel » 266/ 75

« nul ne contracte et n'est tenu d'observer un pacte que par espoir de quelque bien ou crainte de quelque mal » 269 / 81-82

[opinions séditionnaires] « par cela même qu'on pense ainsi on rompt tacitement ou expressément la foi due au souverain » / « rupture de pacte » 196

« si des hommes voulaient transférer leur droit à Dieu, il leur faudrait comme aux Hébreux conclure avec Dieu un pacte exprès ... or Dieu a révélé par les apôtres que son pacte n'était plus é crit avec de l'encre, sur ni des tables de pierre, mais dans le coeur et avec l'esprit de Dieu » 303 / 145-146

Paix, concorde

« dans les limites de la Raison, pour qu'ils vivent dans la concorde et dans la paix » 262 / 66
 « cette règle de la concorde s'accorde le mieux avec la nature humaine » 203
 « les hommes de toutes sectes vivent dans la plus parfaite concorde » [à Amsterdam] 204

Passions

« elle ne tire pas son origine de la Raison, mais de la Passion seule » 46
 « il ne peut jamais trouver d'apaisement » 46
 « rendre aux pasteurs les plus grands honneurs » 50
 « non des Docteurs mais des Orateurs d'Eglise, dont aucun n'avait le désir d'instruire le peuple » 50
 « si du moins c'est pour le salut d'autrui et non pour leur propre fortune qu'ils ont peur » 52
 « S'ils possédaient seulement une étincelle de lumière divine, ils ne seraient pas si orgueilleux dans leur déraison » 51
 « l'amour de propager la foi en Dieu a fait place à une ambition et à une avidité sordides » 50
 « il n'est pas gouverné par la Raison mais emporté par la Passion à la louange et au blâme » 59
 « le plus souvent l'avarice, la gloire, l'envie, la haine, etc., occupent l'âme de telle façon que la Raison n'y a plus aucune place » 265 / 73
 « ce n'est pas la Raison, mais les seules affections de l'âme [les passions] qui gouvernent la foule ; incapable d'aucune retenue, elle se laisse très facilement corrompre par le luxe et l'avidité » 280 / 102-103
 « ces passions occupent et agitent les âmes » 280 / 102-103
 « la pire haine des sujets, celle qu'on nomme Théologique » 290 / 123-124 [« la plus terrible de toutes les haines, la haine de religion » Trad Saisset]
 « la concupiscence effrénée des chefs » 290 / 123-124
 « les autres nations étant ennemis de Dieu et leur inspirant pour cette raison la haine la plus violente (car cette haine leur semblait une marque de piété) » 292 / 127-128
 « une haine née de la dévotion, de la piété, crue elle-même pieuse ; ce qu'il y a de plus fort, de plus irréductible » 293 / 129-130
 « la haine atroce de tout Gentil [non-juif, païen] devenue non seulement licite mais devoir pieux » 293 / 129-130
 « une licence universelle, le luxe, la paresse d'âme amenèrent la décadence de l'Etat » [Hébreux] 297 / 137-138
 « aucune passion de décréter des nouveautés, mais seulement d'administrer et de maintenir les usages reçus » 304 / 147-148
 « les rois, dont les âmes sont toujours orgueilleuses » 307 / 153-154
 « si les hommes qui gouvernent l'Etat veulent suivre la voie qui flatte leurs passions... toutes choses, tant sacrées que profanes, iront mal » 321 / 181-182
 « quels ne sont pas les maux ayant leur origine dans le luxe, l'envie, l'avidité, l'ivrognerie et autres passions semblables ? » 198
 « les avides, les flatteurs, et les autres hommes sans force morale, pour qui le salut suprême réside dans le fait de contempler des écus dans une cassette et à avoir le ventre trop rempli » 199
 sans les passions les hommes « ne se combattraient pas avec autant de malveillance, leurs âmes ne seraient pas agitées d'une telle fureur » 200

Péché

« C'est la doctrine même de Paul qui ne reconnaît pas de péché avant la loi » 262 / 66
 « nul citoyen, ce qui est particulièrement à noter, n'était condamné à l'exil : le pécheur est digne du supplice, non de l'opprobre » 292 / 127-128
 [Hébreux] « la chose défendue n'avait d'attrait pour personne, seule en avait la chose commandée » 294 / 131-132

Peuple

« le salut du peuple est la loi suprême à laquelle doivent se rapporter toutes les lois tant humaines que divines » 317 / 173-174

Peur, crainte

« voilà à quel point de déraison la crainte porte les hommes » 42
 « [les Etats] ils craignent la fourberie, non sans raison » 270/ 83-84

« jamais les hommes n'ont renoncé à leur droit et n'ont transféré leur puissance à un autre au point que ceux-là mêmes qui avaient acquis ce droit et cette puissance ne les craignent et que l'État ne soit plus menacé par les citoyens » 277 / 97-98

« son pouvoir [celui du souverain de l'État] n'est pas limité à l'usage de la contrainte appuyée sur la crainte, mais comprend tous les moyens de faire que les hommes obéissent à ses commandements » 278/ 99-100

« ils eurent un tel effroi et entendirent la parole de Dieu avec un étonnement tel qu'ils crurent leur heure suprême venue » 283 / 108-109

Philosophie

« ces deux connaissances n'ont rien de commun mais peuvent occuper leur domaine propre sans se combattre et sans qu'aucune des deux ne doive être la servante de l'autre » 57

« Lecteur philosophe » 59 / « l'essentiel est connu surabondamment des philosophes » 59

« de nuire à ceux qui philosopheraient plus librement » 60

« la liberté de philosopher que la Théologie reconnaît à tous » 261 / 65

« les dogmes de la religion [chrétienne] s'étaient tant accrus en nombre et confondus de telle sorte avec la Philosophie que son suprême interprète devait être un Philosophe et un Théologien de premier ordre et s'appliquer à beaucoup d'inutiles spéculations, ce qui n'était possible qu'à des particuliers abondants en loisirs » 323 / 184-185

Piété

[chez les Hébreux] « la piété passait pour justice, l'impiété pour un crime et une injustice » 283 / 108-109

[chez les Hébreux] « cette haine leur semblait une marque de piété » 292 / 127-128

« l'amour des Hébreux pour la patrie n'était pas un simple amour, c'était une piété » 292/ 127-128

« une haine née de la dévotion, de la piété, crue elle-même pieuse ; ce qu'il y a de plus fort, de plus irréductible » 293 / 129-130

« que vouloir de mieux que de nourrir ses consanguins, ses frères, ses parents, par piété religieuse ? » 297 / 137-138

« faire consister la piété et le culte de la Religion dans les œuvres seules, c'est-à-dire dans le seul exercice de la justice et de la charité » 308 / 156-157

« l'exercice du culte religieux et les formes extérieures de la piété doivent se régler sur la paix et l'utilité de l'Etat » 313 / 165-166

« non la piété elle-même et le culte intérieur de Dieu, c'est-à-dire les moyens par lesquels l'âme se dispose intérieurement à honorer Dieu avec un abandon total » relevant du « droit de l'individu qui ne peut pas être transféré à un autre » 314 / 166-167

« on ne peut montrer aucune piété envers le prochain, qui ne soit impie, si quelque dommage en est la conséquence pour l'Etat » 317 / 173-174

« c'est l'office du souverain de déterminer à quelles obligations pieuses chacun est tenu à l'égard du prochain » 317 / 173-174

on doit « règle[r] la pratique obligatoire de la piété sur l'utilité publique » 318 / 175-176

« ne peut se maintenir si chacun doit vivre selon le jugement particulier de sa pensée » 195

« il est impie de faire quelque chose selon son jugement propre contre le décret du souverain .. si tout le monde se le permettait, la ruine de l'État s'ensuivrait » 195

« la fidélité envers l'État comme envers Dieu se connaît aux œuvres seules » 197

Plaisir

« cela seul lui plaît qui est nouveau et ne l'a pas encore trompé » 46

« chacun se laisse entraîner par son plaisir » 265 / 73

« être captif de son plaisir et incapable de rien voir ni faire qui nous soit vraiment utile, c'est le pire esclavage » 267/ 77-78

« des hommes, c'est-à-dire des êtres enclins à abandonner le travail pour chercher le plaisir » 279 / 101 [« enclins aux mauvaises passions » trad Saisset]

Pouvoir/ puissance

« celui-là a un droit souverain, qui a un pouvoir souverain lui permettant de contraindre tous les autres par la force » 266/ 75

« ce pouvoir perdu, ils perdent en même temps le droit de tout commander » 267/ 77-78

« il le transfère [pouvoir] à la majorité de la Société dont lui-même fait partie » 268/ 79-80
 « Nul ne pourra jamais, quel abandon qu'il ait fait à un autre de sa puissance, et donc de son droit, cesser d'être homme ; et il n'y aura jamais de souverain qui puisse tout exécuter comme il voudra » 277/ 97-98
 « jamais les hommes n'ont renoncé à leur droit et n'ont transféré leur puissance à un autre au point que ceux-là mêmes qui avaient acquis ce droit et cette puissance ne les craignent et que l'État ne soit plus menacé par les citoyens » 277 / 97-98
 « ce pouvoir ne sera jamais assez grand pour que ceux qui en sont détenteurs aient puissance absolument sur tout ce qu'ils voudront » 279/ 101
 « quoi de plus insupportable pour les rois que de régner à titre précaire et d'avoir à souffrir un Etat dans l'Etat ?... ils avaient à compter avec un Etat dans l'État et régnaient à titre précaire » 298 / 139-140

(abus de) pouvoirs

« de ce droit même ils [ceux qui gouvernent] tirent une très grande liberté de faire tout ce qu'ils veulent et tout ce à quoi l'appétit les engage » 289 / 121-122
 « le Prince ne l'emportait pas sur les autres par le prestige de la noblesse ni par le droit du sang ; la considération seule de son âge et de sa vertu lui conférait le gouvernement de l'Etat » 291 / 125-126
 « empêcher les chefs d'outrepasser leurs limites » 292 / 127-128
 « quand les fils régnèrent par droit de succession, ils s'appliquèrent par des changements graduels à parvenir à posséder seuls la totalité du droit constituant le pouvoir d'Etat » 298 / 139-140

Public/ Privé

« nul particulier ne peut savoir ce qui est d'utilité publique sinon par les décrets du souverain à qui seul il appartient des traiter les affaires publiques » 318 / 175-176

Pratique / théorie

« il est possible de régler la pratique de façon qu'elle s'en rapproche de plus en plus [des considérations théoriques] ; toutefois il est impossible qu'elles ne restent toujours purement théoriques » 277/ 97-98

Préjugés

« il est entièrement contraire à la liberté commune que le libre jugement propre soit asservi aux préjugés ou subisse aucune [quelque] contrainte » 47
 « il est presque impossible de savoir ce qu'est un homme .. sinon à sa tenue extérieure » 50
 « la foi ne consiste plus qu'en crédulité et préjugés » 51
 « des préjugés qui réduisent des hommes raisonnables à l'état de bêtes brutes, puisqu'ils empêchent tout libre usage du jugement, toute distinction du vrai et du faux, et semblent inventés tout exprès pour éteindre toute la lumière de l'entendement » 51
 « les préjugés se rapportant au droit des autorités souveraines de l'Etat » 49

Présages / prédictions

« bien que cent fois trompés, ils l'appellent un présage favorable ou funeste » 42

Prophète(s)

« chercher ce qu'est une Prophétie et en quelle condition Dieu s'est révélé aux Prophètes » 54
 « un Prophète expressément envoyé par Dieu et qui l'aura montré par des signes indubitables » 272/ 88-89
 « les Prophètes aussi ... ne faisaient qu'acheter de beaucoup de sang hébreu un Tyran nouveau » 299 / 141
 « les Prophètes, c'est-à-dire de simples particuliers, par la liberté qu'ils prirent d'avertir, d'invectiver et de couvrir de honte, irritèrent les hommes plus qu'ils ne les corrigèrent » 305 / 149-150
 « une telle liberté est plus dommageable que profitable à la religion » 306 / 151-152

« guerres civiles qui naquirent des droits successifs revendiqués par les Prophètes » 306 / 151-152

« nous ne voyons pas que le peuple ait été trompé par de faux prophètes, sinon après que le pouvoir eut été abandonné aux rois, auxquels la plupart des faux prophètes voulurent complaire » 307 / 153-154

« les souverains ne trouvant plus de prophètes en face d'eux, et n'étant plus obligés de les admettre, ils ont ce droit absolu » 324 / 186

Promesse

« personne ne promettra sinon par ruse d'abandonner quelque chose du droit qu'il a sur tout » 264 / 71

« je peux d'un droit souverain manquer de foi à ce pacte et faire que ce qui a été dit soit comme s'il n'avait pas été dit » 265 / 73

« un homme est insensé de demander à un autre d'engager sa foi pour l'éternité » 265/ 73

« la foi promise, ce rempart le plus fort de l'Etat » 265/ 73

l'opinion que « personne ne doit tenir ses promesses » est séditeuse 196

Raison, rationnel/raisonnable, doute

« je suis homme et j'ai pu me tromper » 61 + 208

« Le Droit naturel de chaque homme se définit non par la saine Raison mais par le désir et la puissance » 262 / 66

« [les hommes] ils ne sont pas plus tenus de vivre selon les lois d'une âme saine que le chat suivant les lois de la nature du lion » 262-263 / 66 - 67

« la Raison humaine dont l'unique objet est l'utilité véritable et la conservation des hommes » 263 / 69

« nous voulons que tout soit dirigé au profit de notre Raison » 263 / 69

« il est de beaucoup plus utile aux hommes de vivre suivant les lois et les injonctions [*dictamen*] certaines de la Raison, lesquelles tendent uniquement, comme nous l'avons dit, à ce qui est réellement utile aux hommes » 263 / 69

« s'ils [les hommes] ne cultivent pas la Raison, ils restent asservis aux nécessités de la vie » 264 / 71

« la Raison nous ordonne de le faire [obéir], parce que c'est choisir de deux maux le moindre » 265-66 / 73

« qu'il défende son opinion par la raison seule » 194

« c'est par le conseil même de la raison qu'on a décidé de transférer au souverain son droit d'agir d'après son propre jugement » 195

« ceux à qui une bonne éducation, la pureté des mœurs et la vertu donnent un peu de liberté » 199

les auteurs « écrivent pour les doctes seulement et demandent le secours de la seule raison » 205

Rapport / Soumission du religieux au politique : « si personne, dans les choses qu'il croit appartenir à la religion, n'était tenu en droit d'obéir au souverain, le droit de la cité dépendrait du jugement divers et du sentiment passionné de chacun » 273/ 90-92

« pour peu qu'il le jugeât [le droit de la cité] contraire à sa foi et à sa superstition, chacun, sous ce prétexte, prendrait licence de tout faire » 273/ 90-92

« au souverain seul appartient un droit souverain de statuer sur les religions comme il juge bon » 273/ 90-92

Religion / religiosité

« le vain culte auquel ils s'astreignent avec un respect religieux » 45

« sous couleur de religion » 46

« entourer la religion, vraie ou fausse, d'un culte » 46

« en quelles conditions, par quels hommes et quels décrets la religion a commencé d'avoir force de loi » 58

« traiter du Droit Naturel de l'individu sans avoir égard pour commencer à l'Etat et à la Religion » 262 / 66

« si nous avons égard à la piété et à la religion, nous verrons que personne ne peut sans crime tenir ses promesses au détriment de l'Etat où il commande » 270/ 83-84

« la Religion dont l'unique objet est l'utilité de l'homme » 272/ 88-89

« c'est à l'égard de la religion que les hommes errent d'ordinaire le plus et la diversité des complexions* [*constitution, naturel, tempérament] engendre parmi eux comme un concours de fictions vaines » 273/ 90-92

« la Religion n'acquiert force de droit que par le décret de ceux qui ont le droit de régir l'Etat » 313 / 165-166 + 315 / 169-170

Remords

« les autres tribus, enfin victorieuses, mirent à mort, en vertu du droit de guerre, tous ceux de Benjamin, coupables et innocents, ce qu'ensuite et trop tard elles regrettèrent et déplorèrent » 288/ 118-120

« le remords d'aucune vilenie ne torture son âme » [l'honnête homme] 202

Richesse

« ne pas porter envie aux riches ni mépris aux pauvres » 269 / 81-82

Rumeurs

« les rumeurs populaires et les préjugés étaient moins à craindre qu'ailleurs ; nul n'osait porter un jugement sur les choses divines » [Etat Hébreux] 295 / 133-134

« mettre fin par la guerre aux rumeurs que les lois loisirs de la paix eussent permis d'entendre » 309 / 158-159

Sacré

« le droit de régler les choses sacrées appartient entièrement au Souverain ... droit sacré duquel ils doivent être interprètes et défenseurs » 313 / 165-166

« les choses sacrées relèvent du seul droit du souverain » 320 / 179-180

« avoir cette autorité [sur les choses sacrées] c'est régner sur les âmes » 320 / 179-180

Salut (de l'âme)

« la loi suprême est le salut de tout le peuple » 267/ 77-78

« sa loi suprême est le salut et l'utilité de l'Etat » 270/ 83-84

[vivre selon la raison et le droit] « cela est plus utile et nécessaire au salut » 272/ 88-89

Sciences / Arts

« pourvu que les souverains ne souffrent pas que les dogmes de la Religion soient accrues en grand nombre et confondus avec les sciences » 324 / 186

« les sciences et les arts ne peuvent être cultivés avec un heureux succès que par ceux dont le jugement est libre et entièrement affranchi » 198

« établir des lois dont les seuls violateurs possibles sont les amis des arts et de la vertu » 201

Sectes religieuses

« il n'y eut point du tout de sectes religieuses » [au sein de l'État Hébreux] 304 / 147-148

« cette licence effrontée, parce qu'elle se couvre de l'apparence de religion, n'est pas facile à réprimer, surtout dans un pays où les détenteurs du pouvoir souverain ont introduit une secte dont la doctrine échappe à leur autorité » 308 / 156-157

« membres d'une secte, c'est-à-dire des hommes qui reconnaissent comme interprètes du droit divin les docteurs de la secte » 308 / 156-157

Sécurité

« on n'est jamais arrivé au point que la sécurité de l'Etat fut moins menacée par les citoyens que par les ennemis du dehors, et que ceux qui exercent le pouvoir, eussent moins à craindre les premiers que les seconds » 280 / 102-103 [on n' a « pas empêché que les périls de l'État ne vinssent toujours du dedans plutôt que du dehors, et que les gouvernants n'eussent plus à craindre leurs concitoyens que les ennemis » trad Saisset]

« Alexandre croyait que sa grandeur pouvait être détruite par les siens » 280 / 102-103

« ce qu'exige la sécurité de l'État, c'est que la piété et la religion soient comprises dans le seul exercice de la charité et de l'équité, que le droit du souverain de régler toutes choses tant sacrées que profanes se rapporte aux actions seulement et que pour le reste il soit accordé à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense » 207

Servitude

« les restes de notre servitude antique » 49

Solidarité, entraide

« S'ils ne s'entraident pas, les hommes vivent très misérablement » 263-264 / 70 -71

Confédérés = « des hommes de deux cités qui, pour ne pas être exposés au péril d'une guerre ou pour quelque autre raison d'utilité, s'engagent par contrat à ne pas se faire de mal les uns aux autres, mais au contraire à s'assister en cas de besoin » 269 / 81-82

« Point ne fut besoin d'un chef suprême, sauf quand, unissant toutes leurs forces, ils devaient combattre un ennemi commun » 287 / 116-117

« que vouloir de mieux que de nourrir ses consanguins, ses frères, ses parents, par piété religieuse ? » 297 / 137-138

« nous sommes tenus par le commandement de Dieu d'agir avec piété à l'égard de tous (sans exception) et de ne causer de dommage à personne » 318 / 175-176

(le) Souverain

« le souverain n'est tenu par aucune loi et tous lui doivent obéissance pour tout » 266/ 75

« nous y étant ainsi soumis, ... nous sommes tenus d'exécuter absolument tout ce qu'enjoint le souverain alors même que ses commandements seraient les plus absurdes du monde » 266/ 75

« ce pouvoir perdu, ils perdent en même temps le droit de tout commander. pour cette raison, il est extrêmement rare que les souverains commandent des choses très absurdes » 267/ 77-78

« le souverain auquel par droit tout est permis ne peut violer le droit des sujets » 269 / 81-82

Commet un crime de lèse-majesté « celui qui pour une raison quelconque a tenté de ravir le droit du souverain ... il a violé le droit du souverain, a lésé la majesté et mérité une condamnation » 271/ 85-87

« il peut bien prendre l'avis des hommes, mais il n'est tenu de reconnaître personne comme juge... si ce n'est un Prophète expressément envoyé par Dieu et qui l'aura montré par des signes indubitables » 272/ 88-89

« il est tenu de reconnaître comme juge non un homme mais Dieu lui-même » sinon « il est libre à ses risques et dommages, nul droit civil ou naturel ne s'y opposerait » 272/ 88-89

« le droit civil est entièrement suspendu à son décret » 272/ 88-89

« le souverain seul, tant par le droit divin que par le naturel, a charge de conserver et de garder les droits de l'Etat » 273/ 90-92

« Nul ne peut transférer en totalité ce qui lui appartient au Souverain et ce transfert n'est pas nécessaire » 277/ 97-98

« le souverain est l'interprète de la religion et de la piété » 317 / 173-174

« une majesté souveraine paraît agir injustement contre ses sujets et usurper leur droit, quand elle veut prescrire à chacun ce qu'il doit admettre comme vrai ou faux » 189

« le droit du souverain a pour limite sa puissance » 191

« le souverain, œuvre tout humaine » 207

Sujet (au sens politique)

DEF « qui fait par le commandement du souverain ce qui est utile au bien commun et par conséquent aussi à lui-même » 268 / 79-80

Superstition

« prisonniers de la superstition » 41

« hommes sujets à la superstition et contraires à la religion » 43

/ « les hommes ne sont dominés par leur superstition qu'autant que dure la crainte » 45

« le coeur de la multitude encore sujet à la superstition des idolâtres » 49 / « il est impossible d'extirper de l'âme du vulgaire la superstition et la crainte » 59

« tous les hommes y sont sujets de nature » 45 / « empire sur la foule » 45 /

« le coeur de la multitude encore sujet à la superstition des idolâtres » 49 / « servitude universelle » 49

« il est impossible d'extirper de l'âme du vulgaire la superstition et la crainte » 59

« pour peu qu'il le jugeât [le droit de la cité] contraire à sa foi et à sa superstition, chacun, sous ce prétexte, prendrait licence de tout faire » 273/ 90-92

« la religion dégénéra en une superstition funeste et le sens vrai et l'interprétation des lois se corrompirent » 304 / 147-148

Théologie, théologiens

« ces deux connaissances n'ont rien de commun mais peuvent occuper leur domaine propre sans se combattre et sans qu'aucune des deux ne doive être la servante de l'autre » 57

« Jusqu'à présent notre souci a été de séparer la Philosophie de la Théologie et de montrer la liberté de philosopher que la Théologie reconnaît à tous » 261/ 65

« il n'est pas douteux que parmi tant de milliers de Lévités ne se soient trouvés au grand nombre de fâcheux Théologiens » 296 / 135-136 [« de misérables théologiens, véritablement intolérables » Trad Saisset]

Tradition

« aucune passion de décréter des nouveautés, mais seulement d'administrer et de maintenir les usages reçus » 304 / 147-148

« la stabilité est beaucoup plus grande... [si les ministres du culte sont contraints] de régler leur enseignement et le culte extérieur sur la tradition la mieux établie et la plus universellement acceptée » 307 / 153-154

Tyran / tyrannie

« Il n'y a d'exception [à l'obéissance] que pour celui à qui Dieu, par une révélation certaine, a promis un secours singulier contre le Tyran » 273/ 90-92

« si ceux qui sont le plus craints avaient le pouvoir de commandement le plus grand, en vérité ce seraient les sujets des Tyrans qui auraient ce pouvoir, car les Tyrans ont d'eux la plus grande crainte » 279/ 101

« les Prophètes aussi ... ne faisaient qu'acheter de beaucoup de sang hébreu un Tyran nouveau » 299 / 141

« dans un tel Etat, c'est la furieuse passion populaire qui commande habituellement » 307 / 153-154 [« dans un tel pays, le gouvernement est ordinairement le jouet des fureurs du peuple » Trad. Saisset]

« il n'est pas moins périlleux d'ôter la vie à un Monarque, alors même qu'il est établi de toutes manières [mille fois constaté] qu'il est un Tyran » 308-309 / 156-157

« le peuple a bien pu changer de tyran, mais non jamais supprimer la tyrannie ... (comme si toute la question était celle du nom donné au souverain) ... changer l'ordre existant en un pire » 309 / 158-159

Vérité

« [agir selon son intérêt] cette loi est si fermement écrite dans la nature humaine qu'on doit la ranger au nombre des vérités éternelles que nul ne peut ignorer » 264 / 72

« les schismes ne naissent pas d'un grand zèle pour la vérité (source de bienveillance et de mansuétude), mais d'un grand appétit de régner » 205

Vérités / connaissances révélées par Dieu

« S'ils possédaient seulement une étincelle de lumière divine, ils ne seraient pas si orgueilleux dans leur déraison » 51

« absurdes mystères » 51

« s'ils avaient quelque lumière divine » 52

« ils n'ont pas vu, fût-ce en rêve, la divinité de l'Écriture » 52

« ces deux connaissances n'ont rien de commun mais peuvent occuper leur domaine propre sans se combattre et sans qu'aucune des deux ne doive être la servante de l'autre » 57

« personne ne sait de la Nature qu'il est tenu à l'obéissance envers Dieu ; on ne le saisit même par aucun raisonnement ; seule la Révélation confirmée par des signes le fait connaître à chacun » 271/ 85-87

« avant la révélation, nul ne peut être tenu par le droit divin qu'il ignore nécessairement » 271/ 85-87

« il faut obéir à Dieu avant tout, quand nous avons une révélation certaine et indubitable » 273/ 90-92

« que Dieu enseigne et commande le vrai culte de la justice et de la charité par la Lumière Naturelle ou la Révélation, cela ne fait à mes yeux aucune différence » 314 / 166-167 / « c'est

tout un que nous concevions la religion comme révélée par la lumière naturelle ou par la prophétique ; la démonstration est universelle » 315 / 169-170
 « les enseignements de la Raison vraie c'est-à-dire de Dieu » 314 / 166-167

Violence

« si des hommes pouvaient être privés de leur droit naturel au point de ne plus avoir aucune puissance, .. la pire violence contre les sujets serait loisible à celui qui règne » 278 / 99-100
 « l'exercice du pouvoir ne va pas sans la pire violence dans un Etat où l'on tient pour crimes les opinions qui sont du droit de l'individu auquel personne ne peut renoncer » 307 / 153-154
 « ce gouvernement est tenu pour violent qui prétend dominer sur les âmes » 189
 « un souverain peut en droit gouverner avec la pire violence et condamner à mort les citoyens pour le plus léger motif ... un souverain ne peut régner de la sorte sans mettre en danger tout l'Etat » 191
 « ce gouvernement sera le plus violent qui dénie à un individu de dire et d'enseigner ce qu'il pense » 192
 « moins il est laissé aux hommes de liberté de juger, plus on s'écarte de l'état le plus naturel et plus le gouvernement a de violence » 203

REFERENCES EXTERNES

* Nouveau Testament : « c'est la doctrine même de Paul qui ne reconnaît pas de péché avant la loi » 262 / 66 « fait et confirmé par l'autorité de Paul » 271/ 85-87

□ [Lettre de St Paul aux Romains (5, 12-19) : « *Avant la loi de Moïse, le péché était déjà dans le monde, mais le péché ne peut être imputé à personne tant qu'il n'y a pas de loi* »].

* « Personne, comme le dit Sénèque, n'a longtemps conservé un pouvoir de violence » 267 / 77-78

déjà cité au chapitre V du TTP : « la nature humaine ne supporte pas d'être contrainte absolument, et comme le dit Sénèque le Tragique : *nul n'a longtemps exercé un pouvoir de violence, un pouvoir modéré dure.* » 106 □ Sénèque *les Troyennes*, vers 258-259 / Agamemnon : « *Un pouvoir fondé sur la violence ne dura jamais longtemps ; la modération, au contraire, l'affermir* ».

* Ancien Testament / Exemples bibliques des pages 273-274 / 90-92 :

- à Babylone Vième avt JC (Irak) : 3 jeunes gens (Shadrak, Méshak et Abed-Négo) refusent d'obéir à Nabuchodonosor, roi de Babylone, et de se mettre à genoux devant une statue en or, au risque d'être mis au bûcher (après y avoir été jetés, ils ressuscitent au côté d'un ange) / Deutéronome III.

- Daniel, un des prophètes de la Bible, est adoré par ce même roi, dont il a gagné la confiance et dont il interprète les songes : « *le roi Nabuchodonosor tomba sur sa face et se prosterna devant Daniel, et il ordonna qu'on lui offrît des sacrifices et des parfums.* » / Deutéronome II, 46, avant d'être jeté dans la fosse aux lions puis d'en réchapper.

- Eléazar refuse la domination des païens grecs : ce vieillard juif refusa de manger de la viande de porc, défendue par la loi juive / Deuxième livre des martyrs d'Israël.

* Traité des Hollandais avec les Japonais : Ordonnance de Jan van Elzerah rappelant aux chrétiens l'obligation de ne pas pratiquer publiquement leur religion à l'étranger (cf CH V / TTP : « celui qui vit dans un Etat où la religion chrétienne est interdite, est tenu de s'abstenir de ces cérémonies et il pourra néanmoins vivre dans la béatitude. Un exemple de cette situation se trouve au Japon où la religion chrétienne est interdite ; les Hollandais qui habitent ce pays, sont tenus, par ordre de la Société des Indes Orientales, de s'abstenir de tout culte extérieur » p 109).

* Quinte-Curce, *Histoires IX, 6*, : Alexandre : « ceux qui ont été tués par les leurs vous les trouverez plus nombreux que ceux qui sont morts à l'ennemi » 281 / 105-106

* Tacite, *Annales I* : « Auguste persuada les Romains qu'il tirait ses origines d'Enée, qu'on croyait fils de Vénus » 281 / 105-106

* Quinte-Curce, *Histoires VIII*, 8 : « Alexandre se fit saluer comme fils de Jupiter ... j'ai accepté (remarquez bien ceci) dans l'intérêt de nos affaires ... c'est le renom qui décide des guerres et souvent une croyance fausse a tenu lieu de vérité » 281 / 105-106 + Quinte-Curce, *Histoires VIII*, 4 : « Cléon tentait de convaincre les Macédoniens d'obéir complaisamment au roi » 281 / 105-106

* Ancien Testament, Exode, livre XXIV, vers 7 : « Il prit le livre de l'Alliance et en fit la lecture au peuple. Celui-ci répondit : « Tout ce que le Seigneur a dit, nous le mettrons en pratique, nous y obéirons. » décision des Hébreux d'instituer un Etat religieux 282 / 106-107 + Exode, livre XIX, vers 5-6 : « Maintenant donc, si vous écoutez ma voix et gardez mon alliance, vous serez mon domaine particulier parmi tous les peuples, car toute la terre m'appartient ; mais vous, vous serez pour moi un royaume de prêtres, une nation sainte. »

* Ancien Testament, Exode, XX, vers 19 : « Ils dirent à Moïse : « Toi, parle-nous, et nous écouterons ; mais que Dieu ne nous parle pas, car ce serait notre mort. » » / « toi donc va et écoute toutes les paroles de notre Dieu et tu nous les rapporteras (toi non pas Dieu) » 283 / 108-109

* Nombre XI, v 28 : « si quelque autre du vivant de Moïse voulait prêcher au nom de Dieu, il avait beau être un vrai Prophète, il était cependant coupable et usurpateur du droit suprême » 284 / 110-111 / « deux hommes étaient restés dans le camp ; l'un s'appelait Eldad, et l'autre Médad. L'esprit reposa sur eux ; eux aussi avaient été choisis, mais ils ne s'étaient pas rendus à la Tente, et c'est dans le camp qu'ils se mirent à prophétiser. Un jeune homme courut annoncer à Moïse : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp ! »

28 Josué, fils de Noun, auxiliaire de Moïse depuis sa jeunesse, prit la parole : « Moïse, mon maître, arrête-les ! »

* Allusion de la note XXXVI p 351 : Samuel, II, 19 / v 22-23 : « Abishai, fils de Cerouya, prit alors la parole : « Serait-ce là un motif pour ne pas mettre à mort Shiméï, lui qui a maudit le messie du Seigneur ? » / Mais David lui répliqua : « Que me voulez-vous, les fils de Cerouya, en vous faisant aujourd'hui mes adversaires ? Aujourd'hui, on mettrait quelqu'un à mort ? En effet, ne suis-je pas certain d'être aujourd'hui roi sur Israël ? »

* Séparation des pouvoirs même dans la théocratie des Hébreux entre celui qui interprète la parole divine (ici Moïse) et celui qui administre l'État (ici Josué): Nombres, XXVII, 21s : « Moïse fit comme le Seigneur le lui avait ordonné : il prit Josué et le plaça devant le prêtre Éléazar et devant toute la communauté. Il posa les mains sur lui et lui donna ses ordres. Et il en fut comme le Seigneur l'avait dit par l'intermédiaire de Moïse. » Allusion p 285 / 112-114 et note XXXVII p 351-352.

* Prédiction de Moïse de la venue d'un Prophète qui seul détiendrait un pouvoir absolu : « en cas de besoin, nul n'était élu que par Dieu au commandement suprême » p 289 / 121-122. Deutéronome XVIII, vers 15 : « Au milieu de vous, parmi vos frères, le Seigneur votre Dieu fera se lever un prophète comme moi, et vous l'écouteriez ».

* Chez les Hébreux : « attribution du droit d'interpréter les lois aux seuls Lévites qui n'avaient aucune part ni au commandement ni à la propriété » 290 / 123-124. Deutéronome XXI, vers 5 : « Alors s'avanceront les prêtres, fils de Lévi, car c'est eux que le Seigneur ton Dieu a choisis pour le servir et bénir en son nom, c'est sur leur déclaration que se règlent tout litige et tout échange de coups. ».

* Obligation pour les Hébreux de lire et relire les textes de la Loi : Deutéronome XXXI vers 9 : « Moïse mit cette Loi par écrit et la donna aux prêtres, fils de Lévi, qui portent l'arche de l'Alliance du Seigneur, ainsi qu'à tous les anciens d'Israël. Et Moïse leur donna cet ordre : « Au bout de sept ans, au temps fixé pour l'année de la remise des dettes, à la fête des Tentés, tout Israël viendra voir la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi ; alors tu liras cette Loi, devant tout Israël qui l'écouterà » + VI, vers 7 : « Ces paroles que je te donne aujourd'hui resteront

dans ton cœur. Tu les rediras à tes fils, tu les répéteras sans cesse, à la maison ou en voyage, que tu sois couché ou que tu sois levé ».

* « Cette haine leur semblait une marque de piété » 292 / 127-128 / Psaume CXXXIX, vers 21-22 : « *Eternel, n'aurais-je pas de la haine pour ceux qui te haïssent, Du dégoût pour ceux qui s'élèvent contre toi ? Je les hais d'une parfaite haine; Ils sont pour moi des ennemis* ».

* « David, contraint de s'exiler de l'État Hébreux, se plaint devant Saül » 292 / 127-128 / Livre de Samuel (?) : « *S'ils sont des hommes, ceux qui t'excitent contre moi, maudits soient-ils, parce qu'ils me retranchent et m'excluent de l'héritage de Dieu et disent : Va et rends un culte à des dieux étrangers* ».

* « Jérusalem était nommée cité rebelle » 293 / 129-130 : Livre d'Esdras IV, vers 15 : « *cette ville est une ville rebelle* » / Tacite *Histoires II* : « *il n'avait pas encore forcé Jérusalem... les forces restées aux assiégés* ».

* « Trois fois par an ils [les Hébreux] étaient les convives de Dieu » 294 / 131-132 / Deutéronome XVI vers 16 : « *Trois fois par an – à la fête des Pains sans levain, à la fête des Semaines et à la fête des Tentés –, tous les hommes paraîtront devant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi.* »

* Les Hébreux ne « lisent pas sans une grande horreur le récit de l'attentat de Manassé qui eut l'audace de placer une idole dans le temple » 295 / 133-134 / Second livre des Rois, XXI, vers 7 : « *Il plaça l'idole d'Ashéra, qu'il avait faite, dans la Maison du Seigneur* ».

* Certains Hébreux ont irrité leur Dieu p 295 / 133-134 : Jérémie XXXII, vers 31 : « *Oui, cette ville excite en moi colère et fureur depuis le jour de sa fondation jusqu'à aujourd'hui, au point que je l'écarte de ma présence* » / Ezéchiel XX, vers 25-26 : « *Je suis même allé jusqu'à leur laisser leurs décrets qui n'étaient pas bons et leurs ordonnances dont ils ne pourraient pas vivre ; je les ai rendus impurs par leurs dons, quand ils faisaient passer par le feu tous les premiers-nés. C'était pour les frapper de stupeur, afin qu'ils sachent que Je suis le Seigneur.* »

* La décision de remettre le pouvoir, de « remettre le ministre sacré aux premiers-nés, non aux Lévites » contrairement à la tradition, a irrité Dieu 296 / 135-136 [Lévites = membres de la tribu hébreux des Lévi, vouée au service du temple] / Nombres VIII, vers 17-18 : « *j'ai pris les Lévites en échange de tout premier-né parmi les fils d'Israël* » mais quand les hommes constatèrent que ces premiers nés adoraient le veau d'or, ils élurent les Lévites à la place / Deutéronome X, vers 8 : « *En ce temps-là, le Seigneur mit à part les descendants de Lévi, pour porter l'arche de son Alliance, se tenir en sa présence, assurer le service divin, et bénir le peuple au nom du Seigneur, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.* »

NB : Dans la tradition juive tout père doit racheter son enfant, le premier-né masculin, à Dieu, lors d'une cérémonie (sauf les prêtres et les Lévites).

* « Le droit [d'excommunier] n'appartenait qu'aux juges et chefs élus dans le peuple » 304 / 147-148 / Josué VI, 25-26 : « *Josué laissa en vie Rahab, la prostituée, ainsi que la maison de son père et tout ce qui était à elle. Elle a habité au milieu d'Israël jusqu'à ce jour, parce qu'elle avait caché les messagers envoyés par Josué pour espionner Jéricho. En ce temps-là, Josué fit prononcer ce serment : « Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui se lèvera pour rebâtir cette ville, Jéricho ! Au prix de son premier-né, il en posera les fondations ; au prix de son cadet, il en fixera les portes ! » ; Juges XXI,18 : « nous ne pouvons leur donner des femmes parmi nos filles. » En effet, les fils d'Israël avaient prêté ce serment : « Maudit soit celui qui donnera une femme à Benjamin. » ; Samuel I, XIV, 24 : « Ce jour-là, les hommes d'Israël avaient été accablés parce que Saül avait proféré à l'adresse du peuple cette imprécation : « Maudit soit l'homme qui prendra de la nourriture avant le soir, avant que je me sois vengé de mes ennemis ! » Et personne dans le peuple n'avait goûté de nourriture ».*

* « Le roi Asa envoya à la meule le prophète Hanani » 305 / 149-150 Paralipomènes ou Chroniques (livres supplément au livre des Rois), livre II, ch 16, verset 10 : « *Asa se mit en*

colère contre le voyant et le fit mettre en prison, aux fers, car il était furieux contre lui à cause de ces paroles. »

* Moïse ne pouvait pas punir ceux qui avaient violé des lois divines avant le pacte p 315 / 169-170 / Exode, XVI, 27 : « *Pendant six jours, vous en ramasserez, mais, le septième jour, c'est le sabbat : il n'y en aura pas. »*

Or, le septième jour, des gens sortirent pour en recueillir, mais ils n'en trouvèrent pas ». Seulement après le pacte : Nombres, XV, 36 : « *Comme le Seigneur l'avait ordonné à Moïse, toute la communauté le fit donc sortir hors du camp, on le lapida et il mourut. »*

* Devoir de dénoncer ceux qui transgressent la loi / Levitique V,1 : « *Si un homme commet une faute parce qu'il a entendu l'appel solennel à témoigner et qu'ayant été témoin direct, ou ayant vu ou ayant eu connaissance des faits, il ne se présente pas comme témoin, il portera le poids de son péché. »* ; voire de le tuer si il a commis un crime capital p 318 / 175-176 / Deutéronome XVII, 7 : « *Les témoins seront les premiers à lever la main contre le condamné pour le mettre à mort ; ensuite le peuple tout entier l'achèvera de ses mains. Tu ôteras le mal du milieu de toi. »*

* On pouvait aimer son semblable et haïr les autres p 318 / 175-176 : Matthieu, V, 43 : « *Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi ».*

* Même chez les Hébreux, on devait s'adresser au Pontife pour s'instruire en piété 323 / 184-185 / Deutéronome XVII, 9-11 : « *tu iras trouver les prêtres lévites et le juge en fonction ces jours-là. Tu les consulteras et ils te feront connaître la sentence. Tu te conformeras à la sentence qu'ils t'auront fait connaître en ce lieu choisi par le Seigneur, et tu auras soin d'agir selon toutes leurs instructions. Suivant l'arrêt qu'ils auront rendu et la sentence qu'ils auront prononcée, tu agiras, sans dévier ni à droite ni à gauche de la parole qu'ils t'auront dite. »*

* C'est David qui décida du plan du Temple 323 / 184-185 / Paralipomènes ou Chroniques I, XXVIII, v 11-12 : « *David donna à son fils Salomon le plan du Vestibule, des bâtiments, des entrepôts, des chambres hautes, des chambres intérieures et de la salle du propitiatoire. Il lui donna aussi le plan de tout ce qu'il avait l'intention de faire concernant les cours de la Maison du Seigneur, toutes les pièces alentour, les trésors de la Maison de Dieu et les trésors des choses saintes ».*